

BAC

SYNDICATS e.i.L. FÉDÉRÉS UNITAIRES

e. comme *Efficacité*
i. comme *Indépendance*
L. comme *Laïcité*

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

4^{ème} trimestre
2005

BULLETIN DES AGRÉGÉS ET DES CERTIFIÉS

N°16

Bulletin des Agrégés et Certifiés
de l'Éducation Nationale



5, rue Clisson 75013 Paris
Tél. : 06 84 57 20 75
Fax : 01 53 94 07 53
@ : FR41@wanadoo.fr
Site : www.snca-nat.com

SOMMAIRE

du n° 16 du seul BAC authentique

Edito :	
Nous sommes tous des précaires	P 1
Florian	P 2
La page MGIEN	P 3
Le mépris des uns, ...	P 4 à 6
Le mot de la SG	P 7
Lettre à Villepin	P 8 & 9
Charte d'Amiens	P 10
Contes et mécomptes	P 11
Ahésion	P 12

BAC N° 16
novembre-décembre 2005
TRIMESTRIEL
Directeur de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175
N° ISSN : en instance

**CONCEPTION &
REALISATION**
au siège
5, rue Clisson 75013 PARIS

EDITO

Nous sommes tous des précaires !

L'encart en quatre pages « *Mission Générale d'Insertion de l'Éducation Nationale* » reflète l'état actuel de la MGIEN : une structure de l'Éducation Nationale, nécessaire et mal en point, comme d'ailleurs l'est l'ensemble de l'École. Mais il montre aussi l'implication durable et jamais démentie du SNCA e.i.L. dans le combat pour la sauvegarde de l'École de la République qui doit donner leurs chances à tous les jeunes vivant sur le territoire français et pour la défense de l'emploi, en priorité celui qui est le plus précaire chez nous, celui des contractuels et des vacataires.

Certains s'interrogeront *in petto* sur la pertinence pour un syndicat de professeurs titulaires de défendre les personnels précaires. Elle est fort grande.

En effet, la précarité nous guette tous.

Lorsque ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui y aspirent sont en campagne électorale, surtout si ni les uns ni les autres n'ont de projet positif pour la Cité et ses citoyens, ils utilisent le double argument de la peur et du bouc émissaire.

Quelques banlieues ont flambées ? L'état d'urgence et le couvre feu y sont instaurés. Ainsi face à un mouvement social plus ample et probable les armes répressives seront déjà en place.

La France est au bord de la banqueroute ? Evidemment puisque il faut doubler l'énormité de sa dette par le coût des retraites des fonctionnaires !

Y aurait-il de l'inflation ? Quelle idée ! Le coût de la vie est à la hausse mais celui du travail est à la baisse. La baisse de l'un annule la hausse de l'autre ; et nous nageons dans une mer de stabilité !

Les profs travaillent-ils assez ? Bien sûr que non ! Il est scandaleux qu'ils ne travaillent que quinze ou dix huit heures par semaine alors que les trente cinq heures des autres sont insuffisantes.

ETC. ETC.

Nous le savons maintenant : parmi les SDF, il y en a qui ont un emploi. Cet emploi ne leur permet pas de payer un loyer. Et certains de ces SDF avec emploi, sont même fonctionnaires ! Et leur feuille de paye est comme la nôtre : légère et en baisse ...

Serions-nous les précaires de demain ?

Plutôt que de rester dans notre coin, et de nous taire en espérant que le vent mauvais ne nous bousculera pas trop, que ce ne sera pas un de nos élèves que l'on mettra dans un charter pour la destination désolation, que les heures sup. et le pourboire des remplacements de courtes durées équilibreront notre budget, soyons solidaires de nous-mêmes en étant solidaires des autres, à commencer par notre collègue contractuel ou vacataire.

Nos statuts sont en danger, notre emploi aussi : car, dès le 1^{er} janvier 2006, la Loi Organique des Lois de Finance, ou LOLF, sera en vigueur. Et si un prof titulaire à 2000 euros est trop coûteux pour son établissement on le remplacera par un prof à 1500 euros, et ainsi de suite.

Nous sommes effectivement les précaires de l'an prochain.

* *La puissance publique ne verse à aucune caisse de retraite ce qu'elle ponctionne à ce titre sur le traitement des fonctionnaires actifs. Elle s'en sert pour payer les pensions des fonctionnaires retraités qui sont budgétisées tout comme nos traitements.*

FLORIAN

Ou l'esprit VILLEPIN avant la lettre

En septembre, Florian ne se présente pas au Lycée. Affecté dans la nouvelle 3^o implantée au Lycée professionnel, il a été orienté par défaut. Son collègue d'origine lui avait proposé, en 4^o, un « parcours » original et personnel : il suivait un stage en entreprise durant une semaine ou deux, puis revenait au collège ou restait chez lui, et repartait en stage. Ce « parcours » s'est poursuivi sur l'année scolaire et a conduit à une orientation qui est bel et bien, dans son cas, une exclusion. Notons que toute l'habileté du collègue d'origine a été de mettre en place une exclusion qui n'a pas dit son nom, sous couvert de « formation » : à 14 ans on se forme au collège !

Nous téléphonons à la famille, nous écrivons, mais le téléphone est coupé, et les lettres nous reviennent. Nous demandons à la Gendarmerie de s'inquiéter du sort de la famille. Ils se rendent au domicile et découvrent la famille réunie autour de la télévision en plein milieu de l'après-midi. En réponse à l'admonestation et au rappel à l'obligation scolaire, le père déclare qu'il n'a pas trouvé la porte du Lycée (l'établissement s'étend sur 8 hectares), et que cela n'est pas bien grave. Le premier mois passe sans que nous ayons vu Florian, puis le deuxième... La procédure se met en place : convocation devant l'Inspecteur d'académie – où nul ne se rend – puis devant le Procureur de la République avec le même succès. L'année s'est terminée, et nous n'avons jamais vu Florian. Tout cela a bien amusé l'ensemble des services sociaux et académiques. Mais la Loi républicaine n'a pas été appliquée, l'Etat a refusé –de fait- de se préoccuper du sort de Florian, et accepte de l'abandonner après l'avoir exclu.

Le système scolaire est privé de moyens d'aide aux élèves en difficulté. Son histoire récente est celle de la disparition des classes ou structures de soutien. Nous n'avons plus de CPA, de CPPN, de 4AS, de 3^{ème} d'insertion, de 3^{ème} technologiques, etc. Nous avons de moins en moins de places à offrir en SEGPA¹. Dans un souci d'égalité, nous traitons tous les élèves de la même manière : nous leur donnons ce qu'ils ne peuvent utiliser, nous leur apprenons l'absentéisme et/ou la violence. Bref, nous fabriquons du malheur. Face à cette cruelle absence de moyens, les collèges essayent de mettre en place des stratégies d'exclusion. Puisqu'on ne peut pas traiter la difficulté, il faut au moins protéger les enseignants et les autres élèves. L'exemple de Florian est significatif : en toute légalité, le collège a mis en place un

parcours parallèle visant à se protéger : la proposition de l'entrée en apprentissage dès 14 ans n'est pas forcément mal accueillie chez les enseignants.

Qu'en est-il des valeurs de la République ? De la nécessaire égalité ? Le cynisme du système est tel que l'exclusion y est prônée, non en tant que telle, bien sûr, mais à travers l'encouragement hiérarchique à mettre en place des parcours d'éviction auxquels on ne demande que de s'effectuer dans le silence.

Le système a abandonné les 3^o technologiques, devenues un temps « 3^{ème} PVP » (Préparatoires à la vie professionnelle), elles ont été remplacées, cette année, par des « nouvelles 3^{ème} à option 3 heures ou 6 heures », qui doivent faire « découvrir des champs professionnels aux élèves et susciter chez eux le goût des études technologiques ou professionnelles ». L'option 3 heures peut être implantée en collège, l'option 6 heures est plutôt réservée aux Lycées professionnels. Il s'agissait de créer des classes de 3^{ème} dont les élèves ne connaissaient pas de difficultés particulières, mais avaient des aptitudes marquées pour la technologie ; le brevet qu'ils passent, en fin d'année est le brevet des collèges. La réalité de l'affectation n'a pas répondu du tout à ces consignes, et les collèges ont profité de l'aubaine pour adresser au Lycée professionnel les élèves ingérables (cas sociaux, pré-délinquants, analphabètes...). Les enseignants du Lycée ne réussiront évidemment pas la gageure d'obtenir un « taux de réussite » fort au brevet, les indicateurs du LP seront dans le rouge, mais, plus grave, les collèges qui avaient joué honnêtement le jeu de l'affectation ont été déboutés (leurs élèves intéressés par la formation n'ont pas été retenus), les quelques élèves à leur place (3 sur 24), ne peuvent guère travailler efficacement dans cette atmosphère. Et les

enseignants souffrent à chaque heure de cours. Comment en vouloir aux collèges qui ont contourné la règle établie et ont fait en sorte de se défaire d'élèves que, de toute façon, ils n'avaient pas les moyens d'enseigner ? Dans la logique du système, c'est l'individualisme qui prévaut, on essaie de « sauver sa peau », quitte à mettre les collègues dans une difficulté majeure.

¹ Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, destinée aux élèves qui connaissent les difficultés les plus lourdes..

Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale

Dans de nombreuses Académies, la situation de la MGIEN à la rentrée 2005 est très préoccupante : des coordinateurs contractuels non reconduits dans leurs fonctions, des crédits au plus bas pour les actions.

En juillet 2005, le SNCA EIL a été reçu deux fois par le Cabinet du Ministre de l'Education Nationale. La situation de la MGIEN a été longuement évoquée et les Conseillers du Ministre nous ont assuré de l'attention portée par le Ministère à ce dossier.

Le SNCA EIL réaffirme la nécessité de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale dans le système éducatif, et s'élève contre cette politique qui conduit à se débarrasser de milliers de jeunes en difficulté pour les livrer au patronat.

La Loi FILLON ne fixe-t-elle pas comme objectif à la Nation de mener 100 % d'une classe d'âge à la qualification ? Dans ce cas, les moyens doivent être à la hauteur des ambitions.

Au Ministère de l'Education Nationale, le SNCA EIL a exigé que les coordinateurs titulaires puissent voter aux élections paritaires du 06 décembre 2005 : il s'agit d'un droit qui n'a pas souvent été respecté depuis la création du concours Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation. Le Ministère s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires.

Le SNCA EIL continue de faire pression pour que ce droit de vote soit respecté.

Le SNCA EIL a demandé que les coordinateurs, quel que soit le statut, perçoivent l'ISOE Part Modulable (Indemnité Professeur Principal).

Dans l'Académie de VERSAILLES, de nombreuses difficultés sont constatées :

- Les coordinateurs contractuels n'ont pas encore signé leur contrat de travail alors qu'ils sont sur le terrain depuis la rentrée scolaire et se déplacent régulièrement

Le SNCA EIL exige la signature immédiate des contrats de travail

Nous conseillons de bien lire le contrat de travail et de vérifier qu'il soit identique à celui de l'année scolaire 2004 - 2005 : contrat enseignant sur 12 mois, indice de rémunération, discipline

- La lettre de mission 2005 - 2006 a été signée par les coordinateurs : l'avenant (partie sur laquelle sont spécifiées les actions) doit être bipartite (signé du CSAIO et du coordinateur). Le CSAIO avait répondu favorablement à cette demande du SNCA EIL lors de la première réunion du groupe de travail Intersyndical

- Aucune information n'a été transmise sur les modalités de versement de l'Indemnité ZEP

- La plate-forme d'accueil est bien considérée comme une troisième action (elle est même financée) et la surcharge de travail et de responsabilités va rapidement se faire sentir par les coordinateurs. Le calendrier ne pourra être respecté, étant donné que les entretiens de situation n'arriveront probablement pas à la date prévue.

Le SNCA EIL demande la réactivation immédiate du groupe de travail Intersyndical impulsé en 2004 - 2005.

Pour tous ces points urgents, le SNCA EIL a écrit au Recteur de l'Académie de VERSAILLES le 30 août 2005.

Le SNCA EIL met en garde toutes les coordinatrices et tous les coordinateurs contre les appels à candidatures à des postes en détachement.

En juin 2005, des organisations syndicales dont faisait partie le SNCA EIL, ont rédigé une Plate-forme revendicative. Vous la trouverez dans cette brochure.

Dans les mois à venir, il est essentiel que nos réseaux d'information soient très actifs et que notre détermination soit au plus haut.

Le Mépris des uns, le combat des autres

« Il n'y a point de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat »

Jean-Jacques ROUSSEAU

Prendre un peu de recul

Pour une meilleure lisibilité des événements, prenons du recul.

Cette méthode a fait ses preuves, surtout en des moments agités comme ceux que nous pouvons vivre ces temps-ci. C'est dans les périodes de crise que l'apprentissage de la sagesse est le plus efficace, car de la crise naît la vie ... ou la mort.

Mettons-nous quelques instants à distance, pas trop longtemps, et sans trop nous éloigner, non plus, de notre objet afin de ne pas le perdre et de ne pas nous perdre, mais juste ce qu'il faut. Parfois est-on tenté à courir très vite dans l'autre direction, en criant aux autres « Attendez, je

prends du recul ». Mais personne n'attendra. Chacun se trouve un jour ou l'autre face à lui-même, lorsque il finit par être conscient de ce qu'il est à travers les directions qu'il a prises ; chacun se trouve un jour ou l'autre face à ceux qu'il a accompagnés ou face à ceux qu'il a lâchement abandonnés.

Le temps passe, les époques changent mais toujours les mêmes résignés, les mêmes « on n'y arrivera pas », les mêmes trahisons. Les mêmes doutes

Mais le doute peut être utile.

Souvenons-nous. Soyons objectifs. Soyons justes.

Le souvenir

Se souvenir et reconnaître que face au mépris de quelques uns, mépris presque institutionnalisé, le combat de quelques autres, déterminés, sincères, passionnés de leur travail, a permis, à la rentrée scolaire 2004, une reprise, au niveau national, des activités de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale. Reprise bien fragile, mais reprise quand même.

Une poignée d'enseignants-coordonateurs de la MGIEN de l'Académie de VERSAILLES, pour la plupart précaires, a décidé de refuser ce qui ressemblait à la fin d'une structure pour laquelle chacune et chacun avaient travaillé sans relâche pendant des années, au sein de laquelle ils avaient tous œuvré pour son développement et son efficacité pédagogique et ce dans des conditions souvent pénibles. **Ils ont défendu leurs emplois et les intérêts des jeunes en grande difficulté** accueillis en nombre chaque année dans les actions de la MGIEN (CIPPA, MOREA, MODAL...)

En quelques semaines, du mois de mai au mois de juillet 2004, alors qu'on entendait ici et là que tout était fini, ils ont réussi par leur détermination, leur organisation et un courage exemplaire, à faire lever le gel des crédits d'Etat

Ils ont multiplié les courriers aux dirigeants politiques, sollicité la presse, sensibilisé l'opinion publique qui ignorait l'existence de la MGIEN. Du même coup, celle-ci est sortie de l'ombre dans laquelle elle se trouvait injustement depuis plus de vingt ans.

Ils ont su convaincre. Et ce n'est pas rien de nos jours.

Bien entendu, dans d'autres Académies, des mobilisations ont été organisées et ont pesé dans le rapport de force. Mais la mobilisation de l'Académie de VERSAILLES reste la plus significative : il suffit de relire les nombreux articles de presse qui ont été écrits à ce sujet.

L'actualité

Aujourd'hui, le problème des crédits d'Etat reste posé, mais celui des Fonds Européens, qui financent la MGIEN à hauteur de 45 %, est d'une toute autre envergure.

L'information circule : ces fonds auraient été, en partie, mal gérés. Si cette information devait être confirmée, il faudrait savoir pour quelles raisons ces fonds ont été mal gérés. A quoi une partie de l'argent pour les actions de la MGIEN a-t-elle servi réellement ?

Le SNCA e.i.L a toujours dénoncé l'absence de transparence dans la gestion administrative et

financière de la MGIEN. Dans le même temps, il insiste sur la nécessité de cette structure et de sa spécificité au sein du Système éducatif.

En juillet 2005, au cours de deux audiences au Ministère de l'Education Nationale, cette question a été encore évoquée par le SNCA e.i.L, ainsi que celle des fonds européens dans la mesure où le Plan pluriannuel prend fin en 2006.

Les services de l'Etat ont répondu que sur ce sujet ils n'étaient « pas inertes » ...

Le futur immédiat

On attend, on écoute, on observe ; et que voit-on venir ? **Encore des difficultés !!!**

Que voit-on venir ? **Encore des licenciements de personnels** à la rentrée 2005. N'ayons pas peur des mots : il convient d'appeler cela des licenciements ; quand un salarié du secteur privé voit son contrat de travail à durée déterminée non renouvelé, on n'a aucune difficulté à parler de licenciement. Une bonne fois pour toutes, cessons l'hypocrisie. La différence entre le salarié du privé précaire avec celui du secteur public, c'est qu'en règle général, celui du secteur privé perçoit dans des délais relativement brefs des allocations qui lui permettent de vivre, ce qui est loin d'être le cas dans le secteur public. Quant à celles et ceux qui restent, l'aggravation de la précarité avec des contrats de travail de plus en plus courts, l'aggravation des conditions de travail liées aux restrictions budgétaires des actions leur sont réservées

C'est dans l'Académie de VERSAILLES que les personnels de la MGIEN semblent être les mieux considérés, et pour cause ! Ils tiennent à leurs emplois et certains le disent, et le montrent, et continueront à le faire ! **Ils ne braderont pas leur dignité.** Ce sont des travailleurs qui font valoir leurs droits, et qui luttent pour en obtenir d'autres.

Et ils sont bien décidés à en obtenir d'autres !
Puissent leur détermination et leur exemple inspirer d'autres collègues !

La détermination est intacte, le besoin de ne pas se laisser faire s'exprime librement.

Une certitude et un engagement : les personnels de terrain, absolument étrangers aux décisions prises sur le plan administratif et financier, n'ont pas à payer les erreurs qu'auraient commises les personnes en charge de prendre ces décisions !

Le mépris des uns, le combat des autres

Le mépris prend différentes formes, selon les circonstances.

Mais face au mépris sous ses différentes formes, il y a le combat de quelques uns. Alors, quand il y a combat, quand il y a résistance, il y a Espoir.

ET FACE A L'ESPOIR, LE MEPRIS A PEU DE CHANCE.

Dans notre cas, le mépris, c'est avant tout celui qui consiste à ne pas respecter, et cela volontairement, les Lois de la République, fondement du Contrat Social. C'est prétendre que le plus grand nombre serait soumis à la Loi alors que quelques uns pourraient l'outrepasser ou l'ignorer.

Dans notre cas, le mépris, c'est jeter à la rue du jour au lendemain des femmes et des hommes qui furent des Maîtres de l'Ecole Républicaine pendant souvent de nombreuses années. Il faut sentir, en fin d'année et en début d'année scolaire, devant les Rectorats, la souffrance de ces collègues qui viennent pour le dossier chômage. On parle souvent des licenciements du secteur privé. Les médias se saisissent de ces affaires, comme celle récemment d'une célèbre marque de matériels informatiques. En septembre 2005, ce sont des milliers de contractuels de l'Etat qui ont été mis au chômage par un Gouvernement « Cap sur l'Emploi ». Les emplois occupés par ces personnels n'étaient pourtant pas fictifs mais bien réels et utiles à la Nation. Car on en viendrait même à culpabiliser ces collègues d'avoir été recrutés ! Cette affaire, c'est des dizaines de fois l'affaire de cette fameuse

marque. Et cet événement a été mis de côté. Pourtant, ce sont des milliers de familles qui ont été touchées. Et les allocations chômage qui n'arrivent pas : il faut souvent des mois pour que ces versements soient effectués. Quel scandale !

Dans notre cas, le mépris, c'est de constater que la Loi visant à transposer des règles communautaires à la Fonction Publique promulguée en juillet 2005 (Instauration d'un CDI dans la Fonction Publique) met hors jeu les personnels de la MGIEN.

Dans notre cas, le mépris, ce sont les propos entendus comme ceux qui consistent à faire croire que ce pourrait être pire, que dans l'Académie de VERSAILLES par exemple, les personnels contractuels de la MGIEN ont de « la chance » de signer des contrats de 12 mois et de bénéficier de l'ISOE Part Fixe et de l'Indemnité ZEP... Mais ils ont lutté pour cela et continueront à le faire ! Mais **LA SITUATION DE CES PERSONNELS EST « NORMALE » : CE SONT LES AUTRES SITUATIONS QUI NE LE SONT PAS, LA OU LES DROITS LES PLUS ELEMENTAIRES SONT BAFOUES, LA OU LA LOI N'EST PAS RESPECTEE !!**

N'oublions pas que certains enseignants-coordonateurs de l'Académie de VERSAILLES, se sont laissés convaincre en juin 2004, au moment de la crise, de quitter la MGIEN pour rejoindre d'autres structures de l'Education Nationale. Ils sont aujourd'hui dans de grandes difficultés

puisque certains n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions.

Le SNCA e.i.L avait conseillé de n'accepter aucun poste hors MGIEN et l'a rappelé en septembre 2005.

Une administration autiste ou déboussolée ?

Concernant encore l'Académie de VERSAILLES, les enseignants-coordonateurs ont reçu récemment (19 octobre 2005) un bien étrange courrier électronique de leur hiérarchie, avec en fichier joint le document rédigé par des collègues de la MGIEN de l'Académie d'ORLEANS-TOURS sur la situation de la MGIEN. On ne peut s'empêcher de s'interroger sur les motivations de l'Administration qui s'approprie ainsi des documents dont elle n'est pas l'auteur.

Le mépris, c'est le silence assourdissant de cette Administration et l'absence de réponse aux demandes d'audiences et aux courriers envoyés. Dans l'Académie de VERSAILLES, une Plate-forme revendicative Intersyndicale (SNCA e.i.L, FSU, CGT, SGEN-CFDT) a été rédigée et envoyée au Recteur en septembre 2005 (vous la trouverez sur le Site du SNCA e.i.L rubrique MGIEN), assortie d'une demande d'audience à

laquelle aucune réponse n'a été faite. Suite à la mobilisation des personnels en mai et juin 2004, un Groupe de Travail Intersyndical a été impulsé en 2004 - 2005 ; mais, deux mois après la rentrée, il n'a toujours pas été réactivé pour 2005 - 2006.

Le SNCA e.i.L., en date du 21 octobre 2005, a alerté par courrier le Premier Ministre de la situation de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale et a fait paraître un communiqué de presse le 22 octobre 2005.

Le mardi 8 novembre 2005, une réunion Intersyndicale nationale de la MGIEN se tiendra à PARIS. Le SNCA e.i.L y participera et appelle les personnels à venir faire entendre leur voix.

L'heure et le lieu seront précisés ultérieurement.

Le SNCA e.i.L. aux cotés des personnels

Le SNCA e.i.L soutient tous les personnels de la MGIEN en lutte, et plus particulièrement ceux de l'Académie de VERSAILLES et de l'Académie d'ORLEANS-TOURS. Qu'ils ne se sentent pas seuls : c'est ensemble que nous avançons.

Le SNCA e.i.L appelle les organisations syndicales, les personnels de la MGIEN, les associations proches de la MGIEN, les personnels de l'Education Nationale et les citoyens à se mobiliser pour que les crédits alloués à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale puissent lui permettre dans les années à venir de maintenir les emplois, et de mettre en place des actions pour les jeunes

en difficulté à la hauteur de ce qui est nécessaire pour que tous les jeunes sortis sans qualification de l'Ecole puissent la réintégrer et y réussir.

Le SNCA e.i.L demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Education Nationale, de prendre la mesure de ce dossier, et d'organiser rapidement des possibilités larges de titularisation pour ces personnels dévoués, compétents, menacés de chômage pour certains, déjà sans emploi pour d'autres, après des années de bons et loyaux services effectués dans des conditions pénibles, et souvent marginalisés au sein de l'Institution scolaire.

Face au mépris, aux menaces, à la résignation sous toutes ses formes,
il y a la détermination, la sincérité, le courage.

Il y a le combat de quelques uns,
JUSQU'AU BOUT.

Lettre du SNCA e.i.L. concernant la MGIEN adressée au Premier Ministre et la réponse de son Cabinet

Monsieur le Premier Ministre,

En 2004, la Mission Générale d'Insertion de l'Éducation Nationale (MGIEN) a traversé une grave crise due à la menace d'une cessation de paiement. Le 25 mai de cette année-là, je me suis adressée en tant que co-secrétaire générale de la Fédération EIL à votre prédécesseur pour lui demander de laisser la MGIEN poursuivre sa mission auprès des jeunes sortis du système éducatif sans aucun diplôme.

Le 7 juin, des crédits étaient débloqués et les enseignants coordinateurs étaient quant à eux assurés de retrouver leur travail et leur mission pour l'année scolaire 2004-2005.

Aujourd'hui, les enquêtes menées pour le compte du Fonds Social Européen qui finance à 45 %, je crois, la MGIEN, mettent en évidence que 55 millions d'euros manquent à l'appel. Du coup, il n'y aura pas de rentrée 2006 pour la MGIEN.

Le SNCA e.i.L. a, depuis 2004, mis en garde les autorités de tutelle de la MGIEN contre le manque de transparence de la gestion, y compris financière, de cette structure.

Les 55 millions d'euros, abondés par le FSE pour la MGIEN, et qui ne lui sont apparemment pas parvenus, sont pourtant d'une impérative nécessité si la République entend mener 100 % des jeunes d'une même tranche d'âge jusqu'au niveau V au moins : c'est bien ce que prévoit la nouvelle loi d'orientation de l'Éducation Nationale.

Les 150 à 180 000 jeunes qui, chaque année, sortent de l'École sans aucun diplôme, sont en état de grande fragilité, tant par leur échec scolaire que par la précarité de la situation familiale, sanitaire et sociale de beaucoup d'entre eux.

C'est pourquoi il faut maintenir et élargir les capacités d'accueil et d'action de la MGIEN, puisque l'École, dans ses parcours classiques, ne permet pas la réussite scolaire de tous les élèves.

Et c'est pourquoi, aussi, l'approximation dans la gestion de la MGIEN est inadmissible car ses conséquences vont priver définitivement une jeunesse, déjà en voie de marginalisation, d'un recours social et d'une remédiation éducative efficaces.

En effet, les enseignants coordinateurs de la MGIEN ont fait leurs preuves : leur volonté, leurs convictions, leur sens de l'initiative pédagogique sauvent et requalifient, bon an mal an, un tiers de ces jeunes en très grande difficulté.

L'École de la République ne peut laisser au Ministre du Travail et de la Cohésion Sociale, qui d'ailleurs ne souhaite pas s'occuper de cette jeunesse si démunie, le soin de se substituer à elle dans l'obligation que l'État s'est assigné de former tous les jeunes vivant sur le territoire français.

Attaché au service public d'Éducation et à la laïcité, le SNCA e.i.L. vous demande, Monsieur le Premier Ministre, de prendre au plus vite les dispositions nécessaires qui permettront à la MGIEN de poursuivre et d'amplifier sa tâche dans les années à venir.

En très grande majorité, les enseignants coordinateurs de la MGIEN sont des contractuels de l'État que sa disparition vouerait au chômage. Ils grossiraient la cohorte des milliers d'autres qui, dès cette année, se sont trouvés scandaleusement congédiés par leur employeur, l'État, sans susciter chez ceux qui l'ont en charge beaucoup d'états d'âme.

Les engagements de votre gouvernement en faveur de l'emploi ne peuvent ni ne doivent s'accommoder de l'aggravation du chômage par la mise à pied, dès aujourd'hui, de nombreux contractuels. Plus grave encore, serait l'abandon au chômage de demain, des jeunes en très grande difficulté alors même que l'honneur de la MGIEN a été, est et sera de les prendre en charge, de les motiver et de les qualifier.

Est-il juste que les erreurs d'une administration dépositaire des deniers publics soient sanctionnées par la perte d'emploi d'enseignants coordinateurs qui n'ont jamais démerité ?

Est-il juste que ces dysfonctionnements administratifs laissent seulement en partage un avenir désespéré aux plus fragiles de nos jeunes ?

Persuadée, Monsieur le Premier Ministre, que vous serez attentif à ce courrier, je vous assure de ma respectueuse considération.

Paris, le 21 octobre 2005

Françoise ROCHE
Secrétaire générale

PREMIER MINISTRE

Paris, le 31 OCT. 2005

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :
CAB IV/2 - PE/OB
R027945.02.1

Madame la Secrétaire Générale,

Par lettre du 21 octobre 2005, vous avez bien voulu faire part à Monsieur le Premier Ministre des inquiétudes exprimées par votre organisation à propos du devenir de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale.

Après avoir pris connaissance des préoccupations dont vous faites l'écho, Monsieur Dominique de VILLEPIN m'a chargé de transmettre votre correspondance à Monsieur Gilles de ROBIEN, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lui demandant de l'examiner avec la meilleure attention et de vous tenir directement informée de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes hommages respectueux.



Jean CHARBONNIAUD

Madame Françoise ROCHE
Secrétaire Générale du
Syndicat National des Certifiés Agrégés e.i.L.
5, rue Clisson
75013 PARIS

Le mot de la Secrétaire Générale

L'équipe de direction du SNCA e.i.L. se joint à moi pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une heureuse année 2006

Les réalités de nos métiers et de nos conditions de travail ne connaissant pas la trêve des confiseurs, à la veille des congés de Noël, une Intersyndicale s'est mise en place pour que, dès la rentrée, nos collègues de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale puissent défendre leur outil de travail, leurs élèves et leurs emplois.

Nous reproduisons ci-dessous le Communiqué du SNCA e.i.L. qui fixe le calendrier de la mobilisation prévue dès janvier et les exigences de la solidarité.

Françoise Roche

Les personnels de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale en lutte dans l'unité

Le SNES-FSU, le SGEN-CFDT, la CGT, SUD-Education et le SNCA e.i.L. se sont rencontrés le jeudi 15 décembre afin de répondre aux attentes des collègues de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (MGIEN), en particulier de ceux d'entre eux qui sont contractuels.

Une **mauvaise gestion par les autorités de tutelle** de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale des fonds que lui alloue le Fonds Social Européen (entre 55 et 70 millions d'euros auraient été utilisés à d'autres fins que celles des actions de la MGIEN ou pour des actions MGIEN non-conformes aux termes de l'engagement du FSE) laisse présager que le FSE n'a pas l'intention de renouveler son partenariat avec l'Education Nationale pour financer cette Mission Générale d'Insertion.

Que va devenir cette structure de notre système éducatif ? Elle est pourtant plus que jamais nécessaire pour permettre à des jeunes de plus de 16 ans, en très grande difficulté et sans diplôme qualifiant, d'être enfin formés et qualifiés. **Que vont devenir ces jeunes** dont le plan de cohésion sociale ne veut surtout pas s'occuper ? **Que vont devenir les enseignants coordinateurs** titulaires que les concours de recrutement qualifient pour le métier spécifique d'ingénierie de formation ? **Et les collègues contractuels qui vont se trouver sans emploi ?**

Pour empêcher l'énorme gâchis qui se prépare tant sur le plan humain que sur celui des innovations pédagogiques qui ont donné toute leur efficacité aux actions de la MGIEN, **les professeurs se mobilisent.**

Les organisations syndicales sus-nommées ont arrêté un plan de mobilisation et d'action qu'elles vont soumettre aux personnels concernés.

Ce plan prévoit **un temps fort le 26 janvier 2006**. Les personnels MGIEN se mobiliseront dans leurs académies selon des modalités qu'ils détermineront eux-mêmes et qui pourront aller du rassemblement devant les rectorats, aux courriers aux élus, aux communiqués de presse, etc. Pour garantir les droits des personnels à revendiquer pour leurs emplois, leurs métiers et leurs élèves les organisations syndicales déposeront des préavis de grève.

Pour le même jour, l'Intersyndicale en cours de constitution, demandera **une audience au Ministre de l'Education Nationale**. Cette journée de mobilisation et d'action sera précédée par une **campagne de pétitions** qui seront portées au Ministre lors de l'audience. Le texte de la pétition sera disponible sur les sites des organisations de l'Intersyndicale.

Le SNCA e.i.L. dont l'intérêt qu'il prend à l'avenir de la MGIEN, de ses élèves et de ses personnels est bien connu (le dégel des crédits par Jean-Pierre Raffarin en 2004, par exemple, a été obtenu grâce à son intervention) se félicite de la **démarche unitaire** qui se met en place et appelle les personnels enseignants des collèges et lycées à être solidaires des revendications des collègues de la MGIEN.

Il souhaite, en outre, que d'autres organisations syndicales viennent renforcer l'unité initiée autour de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale.

Paris, le 16 décembre 2005

1906-2006 : la Charte d'Amiens va avoir cent ans !

Texte fondateur du syndicalisme indépendant, elle est aujourd'hui décriée par les uns, érigée en icône par les autres.

En 2004, les **Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires** se sont donnés mandat d'appeler à une **Convention sur la Charte d'Amiens** afin de réfléchir à sa pertinence et à son actualité et aux moyens de la mettre réellement en œuvre.

Cependant, la direction fédérale n'est pas passée aux actes.

C'est pourquoi le SNCA e.i.L. a pris l'initiative de créer, dès la fin de 2004, ABC, **Association pour Bâtir la Convention sur la Charte d'Amiens**. Cette Convention liera la réflexion sur la Charte à celle sur des grandes lois sociales de la République et à la commémoration de la création du Ministère du Travail.

Le SNCA e.i.L. met donc le texte de la **Charte d'Amiens** à la disposition des syndicalistes en introduction à la célébration de son centenaire.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT disant : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste : il préconise comme moyen d'action, la grève générale, et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à toute forme de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat des opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux à se préoccuper des partis et des sectes, qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.

Contes et mécomptes du parler Breton-ment.

Notre Grand Argentier Breton est fortiche en calcul : à la dette initiale de la France (X milliards), il ajoute le paiement des pensions des fonctionnaires retraités (X milliards) et monte ainsi la dette à 2 fois X milliards soit 2X milliards !!! Un drôle de lapin qu'il sort de son chapeau !

- Qu'est-ce que la dette ?

*C'est la différence cumulée, ou déficit pluriannuel,
entre les recettes de l'Etat (R) et ses dépenses (D).*

D'année en année on a donc :

$$D > R$$

- Pourquoi $D > R$ s'accroît-t-il d'année en année ?
 - Parce que l'essentiel des recettes est constitué par l'impôt (contributions directes et indirectes) et que celui-ci est tendanciellement à la baisse : cadeaux fiscaux sans compter au patronat, baisse des revenus et de la consommation du plus grand nombre consécutive à la contrainte sur les salaires, au chômage et à la précarisation d'une part importante de la population.
 - Parce que les dépenses restent fortes :
 - équipement et maintenance des services publics, salaires de leurs fonctionnaires, paiement des pensions de leurs retraités (tiens, tiens ...)
 - Indemnités en tout genre versées à cause du délabrement social.
- Pourquoi les fonctionnaires existent-ils ?

Ils n'existent que parce qu'existent les services publics de la Fonction Publique (éducation –il faut des profs-, santé –il faut des hôpitaux avec des médecins, des infirmiers et des aides soignants-, transport – il faut des conducteurs de bus et de trains-, justice- il faut des tribunaux avec des juges et des greffiers-, police –il faut des commissaires et des agents pour empêcher les délinquants de nuire-, etc.). Supprimons les services publics, ou réduisons-les au maximum, et les coûteux fonctionnaires disparaîtront. **Mais la disparition de ces centaines de milliers d'emplois réduira-elle vraiment les dépenses ?**
- Qu'est-ce qu'un pensionné de la Fonction Publique ?

C'est un fonctionnaire à la retraite qui, son activité durant, a accepté, à compétences égales (sans compter la qualification), d'être rémunéré un peu moins que dans le secteur privé (mais il y a des limites à cette contrainte salariale !) En échange de quoi il sera salarié de l'Etat toute sa vie. Si le paiement des fonctionnaires retraités est une dette de l'Etat, elle est payée par les fonctionnaires en activité qui reçoivent des traitements amputés pour payer les pensions de leurs prédécesseurs. Par conséquent, les retraites des fonctionnaires sont un complément solidaire des traitements des fonctionnaires et, **de par la loi**, sont donc budgétisées dans le **D** initial de l'Etat.

En doublant ce D, ou Monsieur Breton est un menteur, ou, tout Ministre des Finances qu'il soit, il est un piètre calculateur : un nouveau Calonne en quelque sorte, Ministre de Louis XVI, qu'on chansonnait à l'époque en disant :

« Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint ! »

M'est avis que Charles Alexandre de Calonne était pourtant plus fin et plus franc Ministre des Finances que Monsieur Breton !
- Faut-il remplacer les services publics par le retour au compassionnel ?

La République institue les services publics pour que, dans l'intérêt général, ils soient accessibles à tous et qu'ainsi soit garantie l'égalité de droits entre tous les citoyens : cela s'appelle la laïcité.

Mais on peut préférer le paternalisme patronal des corons des houillères, ou les visites charitables des dames patronnesses, ou les écoles religieuses, ou les rebouteux, ou la fermeture des lignes de chemin de fer, ou ..., ou ...

Pas d'hésitation : optons pour la laïcité !

Bulletin d'adhésion Année 2005-2006 (A RENSEIGNER ET A RETOURNER AU SIEGE)

COORDONNEES PERSONNELLES

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle

Code postal Ville
Téléphones Fax
Courriel

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

• **Etablissement de rattachement**

Collège Lycée LP Autre (préciser)
NOM
Adresse

Code postal Ville
Téléphones Fax Courriel

N° de code de l'établissement Académie

• **Carrière**

Spécificité (être très précis)

Titulaire TZR Stagiaire IUFM Stagiaire en situation

CORPS	GRADE	ECHE LON	INDICE	Date de la dernière promotion
<input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe			

Non-titulaire Préciser : Contractuel Autre (préciser) :

Je soussigné-e opte pour la totalité de la cotisation , déduis la part «suivi de carrière» . Je règle par chèque joint à l'ordre du SNCA e.i.l. .

Date Signature

La syndicalisation a plusieurs significations : elle est un choix de **solidarité** (1), elle donne accès à des **informations** personnalisées (2), et, à l'occasion d'une mutation ou d'une promotion, elle est une demande de suivi de **carrière** (3). C'est pourquoi la cotisation des titulaires est modulable.

CONTRACTUELS : 50 € VACATAIRES : 30 €

TITULAIRES ET STAGIAIRES

ECHELON	AGREGES Parts (1) et (2)	Part (3)	CERTIFIES PLP Parts (1) et (2)	Part (3)
1er→ 4ème	60	20	50	15
5ème→ 7ème	80	40	60	25
8ème / 9ème	100	60	70	35
10ème/11ème	120	80	80	45
Hors classe 1/4 /	120	80	80	45
Hors classe 5/7	140	100	100	50
Retraités	70		60	
Disponibilité	30	10	30	10

ATTENTION ! Hors de France : la part « carrière » (3) de la cotisation est assortie d'un coefficient 2.

Le secteur Hors de France, en ce qui concerne l'Etranger et les Territoires, est confié à

Vincent GODEAU : victorsimiant@gmail.com